

Maison
du développement

Place du marché
BP 70305 47213
Marmande Cedex.

Tél. 05 53 64 40 46
Fax. 05 53 64 40 91
vga@vg-agglo.com

www.vg-agglo.com

Marmande,
le 07/06/2024

Communiqué de Presse

France rurale revitalisation (FRR) Réaction de Jacques BILIRIT, Président de Val de Garonne Agglomération

France rurale revitalisation : L'Etat fait le choix d'abandonner le Val de Garonne !

Suite à la loi de finances 2024 qui avait entériné un changement majeur de la géographie prioritaire des territoires ruraux par la mise en place, au 1^{er} juillet 2024, du zonage France rurale revitalisation (FRR) (en substitution des Zones de revitalisation rurale (ZRR) et les Zones de revitalisation commerciale en milieu rural (ZoRCoMiR)), le Bureau communautaire du Val de Garonne avait demandé à l'Etat d'examiner les critères d'admission au rattrapage en FRR à l'échelle du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne (PETR) et de la zone d'emploi du marmandais.

En effet, les nouveaux critères proposés **avaient pour conséquence d'exclure de plein droit le territoire de Val de Garonne Agglomération seulement à cause de sa densité de population, au mépris des difficultés économiques et sociales qu'il connaît, au même titre que tous les territoires ruraux.**

Le président Jacques BILIRIT avait évoqué le sujet avec le Préfet de département, le Préfet de Région, le Sénateur M. MASSET qui s'en est d'ailleurs fait le relais auprès de Dominique FAURE (Ministre déléguée chargée des Collectivités et de la Ruralité), ainsi qu'avec les présidents des communautés de communes du PETR qui ont soutenu la démarche.

Les élus locaux ont en effet fait le choix unanime de promouvoir l'unité plutôt que la fragmentation.

Le gouvernement a publié le 30 mai les communes qui seront classées au 1er juillet prochain « **France ruralités revitalisation** » **sans qu'aucune modification ne soit apportée pour notre territoire.** Les communes « sortantes » continueraient néanmoins de bénéficier du dispositif ZRR en 2025.

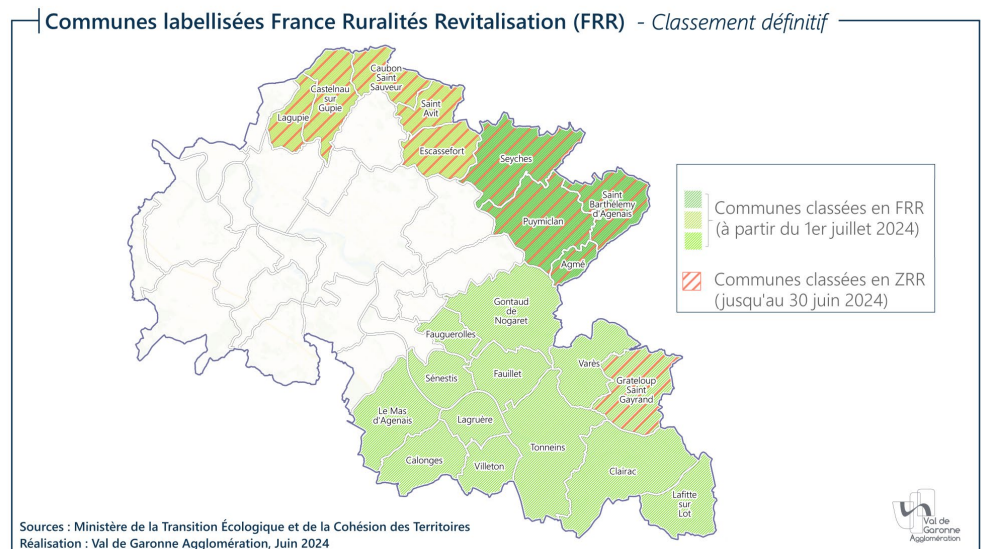
Le Val de Garonne subit ainsi de plein fouet le pire de la logique absurde de concurrence entre territoires qui n'a jamais garanti l'équité territoriale.

Cette discrimination a pour conséquence directe de retirer à 17 communes des leviers pour soutenir les petites entreprises et le commerce local. Indirectement, c'est le risque certain d'être inéligibles aux dispositifs portés par les partenaires institutionnels sur l'emploi, la cohésion sociale, etc. Le territoire de l'agglomération se retrouve ainsi divisé en deux.

Le Val de Garonne connaît pourtant de réelles difficultés : un taux de pauvreté supérieur aux moyennes départementales, régionales et nationales ; idem pour le taux de chômage ; une démographie médicale en berne ; des ménages davantage en situation de précarité énergétique dans leurs logements ; des niveaux de formation et de qualification bien inférieurs avec 28 % de la population sans diplôme et 1 jeune sur 4 actuellement sans emploi, projet d'étude ou de formation (le double de la moyenne nationale).

Le Val de Garonne est engagé dans une nouvelle dynamique autour du développement économique et de l'attractivité, des transitions et de la cohésion sociale qui amène déjà des retombées positives. Le Val de Garonne est un territoire central dont dépend le dynamisme de plusieurs bassins de vie et d'un large bassin d'emploi. **Notre territoire ne pourra continuer à jouer ce rôle de locomotive sans équité territoriale. Le président Jacques BILIRIT déplore le manque d'écoute du gouvernement qui est resté insensible à nos alertes sur les conséquences d'un tel zonage.**

Le président Jacques BILIRIT engagera rapidement une démarche auprès des services de l'Etat afin que des mesures financières compensatoires puissent être envisagées.



Contact Presse

Laure Duplaa - lduplaa@vg-agglo.com – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52